

# Convention de partenariat

entre

la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur  
constituée des académies d'Aix-Marseille et de Nice

et

l'association Energie Jeunes



**RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés

**La région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur constituée des académies d'Aix-Marseille et de Nice,**

*Place Lucien Paye, 13621 Aix-En-Provence cedex 1*

représentée par Bernard Beignier, Recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités,

d'une part,

et

**L'association Energie Jeunes (EJ),**

*Le Baudran-bât D, 21 rue de Stalingrad, CS 50520, 94741 Arcueil Cedex*

représentée par Philippe Korda , Président de l'association,

d'autre part,

il a été convenu ce qui suit.

## **PREAMBULE**

- Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;
- Considérant le parcours avenir, inscrit dans la loi de refondation de l'Ecole, conçu pour permettre à chaque élèves de la classe de 6<sup>ème</sup> à la classe de terminale de construire son parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel , qui se fonde sur l'acquisition de compétences et de connaissances relatives au monde économique, social et professionnel, dans le cadre des enseignements disciplinaires et des formes spécifiques d'enseignements diversifiés, tels, l'accompagnement personnalisé au collège et au lycée, ou les enseignements pratiques interdisciplinaires au collège ;

Considérant :

- que l'association Energie Jeunes, reconnue d'utilité publique, est titulaire d'un agrément du ministère de l'Éducation nationale, en tant qu'association éducative complémentaire à l'enseignement public ;
- qu'en tant qu'association nationale, elle se compose de douze (12) délégations régionales dont celle de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- que l'association Energie Jeunes concourt à la prévention du décrochage scolaire et encourage la réussite de la scolarité et de la future insertion-professionnelle des collégien-nes des établissements en éducation prioritaire à travers plusieurs actions : la comédie musicale « Boules d'énergie » et son programme « Ma réussite au collège » composé de douze (12) épisodes, animés de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>, par des volontaires formés, visant à provoquer une

prise de conscience chez les collégien-ne-s, à favoriser l'autonomie et l'autodiscipline et à s'investir pleinement dans leur scolarité, en adoptant de bonnes habitudes ;

- qu'afin de mesurer les effets de son programme « Ma réussite au collège », une vaste étude d'impacts a été mise en place depuis l'année scolaire 2014-2015, pilotée par la Direction Générale de l'Enseignement scolaire (DGESCO) et confiée à un laboratoire indépendant.) ;
- que les académies d'Aix-Marseille et de Nice souhaitent développer la persévérance scolaire au bénéfice de chaque jeune considéré comme premier acteur de sa réussite, notamment au regard de la lutte contre le décrochage scolaire qui constitue une priorité forte du ministère de l'Éducation nationale ;
- que dans le cadre de leur mission de service public pour l'éducation et l'orientation des jeunes, les académies d'Aix-Marseille et de Nice souhaitent favoriser le rapprochement entre le système éducatif et le milieu économique afin de développer les coopérations nécessaires à une complémentarité des actions autour des besoins identifiés des apprenants et faciliter leur insertion professionnelle.

Par la présente convention, les académies d'Aix-Marseille et de Nice et l'association Energie Jeunes conviennent ainsi de structurer leur collaboration sur le plan opérationnel à travers la mise en œuvre d'actions, dans le respect des compétences de chaque partie, permettant d'atteindre les objectifs énoncés ci-après.

## **Article 1 – Axes de collaboration**

### **1.1 Actions en faveur des élèves scolarisés dans les collèges de l'éducation prioritaire**

Avec l'accord préalable des chefs d'établissement, et aux côtés des enseignant-e-s, il s'agit de proposer et mettre en œuvre des actions pour :

- développer la persévérance scolaire chez les élèves ;
- développer l'autonomie et l'autodiscipline ;
- aider les élèves dans leurs activités, leurs études, et dans l'organisation de leur travail ;
- apporter le témoignage de professionnels sur leur expérience et leur activité ;
- apporter une information, une connaissance des métiers et des parcours ;
- aider à la construction d'un projet professionnel ;
- développer des liens entre les établissements scolaires et les entreprises ;
- favoriser le principe d'égalité des chances.

### **1.2 Actions en faveur des équipes éducatives**

- favoriser des visites d'entreprises par les enseignant-e-s ;
- tisser des liens de partenariat durables entre les établissements scolaires et les entreprises ;
- favoriser l'information des équipes éducatives sur les nouvelles sciences de l'éducation qui sont le fondement des programmes Energie Jeunes ;
- accompagner les enseignants qui le souhaitent dans l'animation de la persévérance scolaire et du suivi des engagements de leur élèves entre deux sessions Energie Jeunes.

## **Article 2 – Communication**

Les actions mises en œuvre seront valorisées par l'utilisation des moyens de communication propres aux cosignataires ; ces derniers se tiendront de fait informés des projets de communication pouvant s'inscrire dans le champ de cette convention.

Les cosignataires se tiendront par ailleurs informés de tout dispositif nouveau pouvant faire l'objet d'avenants.

### **Article 3. Engagement des signataires**

#### **3.1 Engagements de l'association Energie Jeunes**

L'association Energie Jeunes proposera à des collèges REP et REP+, et en éducation accompagnée ainsi qu'avec des établissements pertinents (en fonction des territoires, des résultats scolaires et des critères sociaux) de nouer avec eux des partenariats en accord avec les propositions des académies d'Aix-Marseille et de Nice. Ces partenariats viseront à :

- proposer et mettre en œuvre, dans les collèges partenaires, avec l'accord du chef d'établissement, le programme « Ma réussite au collège » ;
- former les intervenant-e-s qui animent le programme dans les collèges ;
- organiser les interventions notamment via des questionnaires complétés par les élèves et les enseignant-e-s ;
- évaluer les interventions notamment via des questionnaires complétés par les élèves et les enseignant-e-s ;
- réaliser des réunions de préparation et de bilan avec les collèges partenaires ;
- proposer et mettre en œuvre, dans les collèges partenaires, avec l'accord des chefs d'établissement, la comédie musicale « Boules d'énergie » ;
- participer, à la demande des chefs d'établissement des collèges partenaires, aux réunions et/ou événements organisés par les collèges (Conseils pédagogiques, réunions avec les parents...).

L'association Energie Jeunes transmettra aux académies d'Aix-Marseille et de Nice un bilan annuel détaillé auquel sont annexés les questionnaires remplis par les enseignants et les élèves à l'issue des interventions.

Elle partagera également avec les académies d'Aix-Marseille et de Nice les résultats de l'étude d'impacts du programme « Ma réussite au collège » lancée depuis 2014-2015.

#### **3.2 Engagements des académies d'Aix-Marseille et de Nice**

Les académies d'Aix-Marseille et de Nice faciliteront la mise en relation entre l'association Energie Jeunes et les établissements prioritaires (REP, REP+, en Education Accompagnée) ainsi que des établissements pertinents, en adressant aux mêmes établissements les informations relatives aux actions de partenariat proposées par l'association.

Les académies d'Aix-Marseille et de Nice communiqueront également ces mêmes informations aux comités de liaison éducation-économie (CLEE).

### **Article 4 – Mise en œuvre de la convention académique de partenariat**

La présente convention constitue le cadre de référence dans lequel s'inscriront les actions menées en partenariat par l'association Energie Jeunes, l'académie d'Aix-Marseille et l'académie de Nice.

#### **4.1 Suivi de la convention de partenariat et bilan des activités**

Un groupe de pilotage, composé de représentants de chacune des parties signataires de la présente convention définira les actions prioritaires à mettre en œuvre chaque année.

Le groupe de pilotage pourra inviter toute personne qualifiée en fonction de l'ordre du jour.  
Il se réunira une fois par an pour faire le point sur la collaboration effective entre les partenaires.

#### 4.1.1 Composition du groupe de pilotage

Le groupe de pilotage est composé de la manière suivante :

- Pour les académies d'Aix-Marseille et de Nice :  
La responsable du pôle égalité des chances
- Pour l'association Energie Jeunes :  
Le Délégué Régional PACA

#### 4.2 Règlement d'un litige

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un accord écrit des partenaires sous forme d'avenant.

Les cosignataires s'engagent à se réunir si un litige sérieux survient et à en examiner attentivement tous les termes avant d'avoir recours à la procédure de résiliation prévue dans le cadre de la présente convention.

Si néanmoins le désaccord persiste, le litige relèvera alors du tribunal administratif d'Aix-en-Provence.

#### 4.3 Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans à compter de sa date de signature. Toute modification significative de son contenu proposée avant son échéance devra faire l'objet d'un accord entre les partenaires, et sera établie sous la forme d'un avenant signé.

Elle pourra être résiliée par l'un ou l'autre des partenaires signataires sous réserve d'un préavis de six mois, durant lequel les dispositions de la présente convention demeurent applicables.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_, en deux exemplaires originaux.

Pour la région académique  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pour l'association Energie Jeunes

**Bernard Beignier**  
Recteur de la région académique  
Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Recteur de l'académie  
d'Aix-Marseille  
Chancelier des universités

**Philippe Korda**  
Président de l'association